

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Arrondissement de Largentière

**MAIRIE
DE
PAYZAC**

07230

Téléphone : 04.75.39.47.46

Télécopie : 04.75.36.21.37

Mail : mairiepayzac@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 Avril 2021**

Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com

Etaient Présents : N. MOUTET, C. GAIO, JF. PEILLEX, A. ESPERANDIEU, O EL BAZAZI, G. ADAM, O. ROGIER, J. AUBERT, F. COULANGE, B. FURIC, E. MATHON, C. GRANGIER, J. ROCHE, F. LEYRIS, S. DECLoux

Secrétaire de séance : F. LEYRIS

Ouverture de la séance : 20h30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif budget principal 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire François COULANGE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Françoise LEYRIS 1^{ère} Adjointe après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés ou affectation		85 932,63 €	41 202,69 €		41 202,69 €	85 932,63 €
Opérations de l'exercice	321 799,96 €	453 579,86 €	159 237,27 €	203 736,82 €	481 037,23 €	657 316,68 €
TOTAUX	321 799,96 €	539 512,49 €	200 439,96 €	203 736,82 €	522 239,92 €	743 249,31 €
Résultat de clôture		217 712,53 €	0,00 €	3 296,86 €		221 009,39 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	3 296,86 €

Restes à réaliser	278 308,06 €	20 400,00 €
Besoin de financement des RàR	257 908,06 €	
Excédent de financement des RàR		

Besoin total de financement	254 611,20 €
Excédent total de financement	

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	217 712,53 €	au compte 1068 Investissement au compte 002 Excédent de fct reporté
	0,00 €	

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°) Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Vote des taxes 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter le taux des 2 taxes communales suivant tableau ci-joint :

Désignation des Taxes	Taux
Foncière bâti	32.80 %
Foncière non bâti	53.05 %

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses : 415 733.67 €-Fonctionnement Recettes: 415 733.67 €

Investissement Dépenses : 634 205.02 €-Investissement Recettes : 634 205.02 €

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Convention du groupement de commande pour les travaux sur les voiries communales

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Approbation des conclusions de la CLECT du 9 mars 2021 (Lecture Publique)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (CLECT) qui s'est réunie le 9 mars 2021 afin de modifier les modalités de transfert de charges de la compétence « Lecture Publique »

Monsieur le Maire expose les conclusions du rapport de la commission

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré décide de voter

Pour : 13 Abstention : 2 Contre : 0

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Fond unique logement

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses

- Les aménagements extérieurs de l'école vont subir de nouveaux retards suite à la modification du permis de construire. En effet, un nouveau passage en commission accessibilité est rendu automatiquement obligatoire.
- Le SISPEC (syndicat intercommunal du service public en Cévennes) doit commencer les travaux de la station d'épuration du quartier des Salles dans les prochaines semaines. Il se chargera également des travaux nécessaires à la modification du réseau d'assainissement de l'école.
- La fête de la randonnée organisée par la CdC du Pays Beaume Drobie, prévue en mai à Payzac, est annulée et reportée à une date ultérieure. Il y a lieu de prévoir malgré tout une journée de débroussaillage : un appel aux bonnes volontés sera publié.
- Des travaux de réfection de la salle de La Blache sont prévus dans les semaines qui viennent (isolation, peinture, électricité, plomberie).
- Les personnes âgées de la commune ont été contactées individuellement pour les encourager à se faire vacciner contre la Covid 19.
- L'installation d'un relais de téléphonie mobile 4G est prévu sur le relais déjà existant au Pas à Brès. Un dossier technique est consultable en mairie.
- Afin de réduire les risques d'accident sur la RD 207, des travaux d'amélioration de la "lisibilité" de cette voie sont en cours : ils sont effectués par le service des routes du département de l'Ardèche en concertation avec la municipalité.
- Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) est en cours d'élaboration, dans le cadre d'une mutualisation intercommunale.
- Plusieurs manifestations estivales sont prévues : elles sont susceptibles d'être annulées à cause des incertitudes liées aux risques sanitaires dus à la pandémie, c'est déjà le cas pour la "Guinguette" de l'association Chien Fou.
- La commission urbanisme va reprendre le contrôle des différentes constructions en cours.

Fin de la réunion 23H30

Le Maire
F. COULANGE

